

PRISE EN CHARGE DES PATIENTS PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES PROLONGÉS SUITE À UNE COVID-19

DURÉE :
4H

Document mis à jour en décembre 2024

DPC | E-LEARNING

ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

0€

RESTE À CHARGE

INDEMNISATION
104€

PRIX : 112€ 100% FINANCIÉ

NUMÉRO D'ACTION :
96592325074

INTERVENANTES

MARYLOU CREPIN-SEBBAN,
ORTHOPHONISTE
FANNY DAKARIAN,
INFIRMIÈRE

PUBLIC CIBLÉ
ORTHOPHONISTES



RÉSUMÉ DE LA FORMATION

L'accompagnement des patients présentant des symptômes prolongés à la COVID-19 est un enjeu organisationnel important pour notre système de santé.

La prise en charge orthophonique du patient représente une étape clé de cet accompagnement.

La méthode utilisée pour l'évaluation des pratiques professionnelles est celle de l'**audit clinique**.

➤ OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Savoir mettre en œuvre l'audit clinique.

Évaluer ses pratiques professionnelles en lien avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur les réponses rapides dans le cadre du COVID-19 et la pris en charge des patients atteints de COVID-19 en orthophonie, 2 juillet 2020.

Analyser les résultats.

Identifier un plan d'action.

Réévaluer ses pratiques professionnelles.

COMPRENDRE LE DÉROULÉ DE VOTRE EPP EN 4 ÉTAPES :

01

Téléchargez vos documents.

Freeforma met à votre disposition une plateforme de formation ainsi que des supports nécessaires à la mise en œuvre de votre EPP. Téléchargez votre grille d'audit et préparez vous pour l'étape 2.

02

Premier tour - audit clinique.

En autonomie, réalisez un audit clinique à partir de 10 dossiers patients concernés par la thématique. En vous appuyant sur la grille d'évaluation, vous répondez à une série de questions. Il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises réponses.

03

Actions d'améliorations de vos pratiques.

En fonction du résultat de votre premier audit clinique et sur la base des recommandations, vous identifiez les écarts et mettez en place un plan d'action pour améliorer vos pratiques. Votre formateur référent est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche et prendra contact avec vous.

04

Deuxième tour - audit clinique.

Réalisez un deuxième audit clinique et constatez l'amélioration de vos pratiques. Un retour collectif et anonyme vous sera ensuite transmis, pour enrichir cette action.

PRÉREQUIS

Être un professionnel de santé disposant d'un numéro RPPS.

En amont de l'inscription, les prérequis seront vérifiés par e-mail et/ou par téléphone.

ACCESIBILITÉ

PARTIE E-LEARNING : la formation sera accessible dès réception d'un mail envoyé par nos soins contenant l'accès à la plateforme en ligne.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font depuis le site www.mondcp.fr

Pour les formations en e-learning, les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille effective de démarrage de la session, sous réserve du nombre de places disponibles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Pour la formation en e-learning, une plateforme digitale sécurisée accessible 24/7.

Fiches de cours téléchargeables à partir de la plateforme e-learning.

Méthodes pédagogiques expositive et active.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Contact avec le formateur via un chat, tout au long du parcours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Questionnaire de satisfaction en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de réalisation en fin de formation.

ACCESIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les candidats dont la situation le nécessite, la responsable pédagogique est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation à travers un projet personnalisé de formation.

CONTACT RÉFÉRENT HANDICAP -

04 91 26 27 09

contact@freeforma.fr

FREEFORMA

Organisme de formation pour les professionnels de santé.

Agrément DPC : 9659

04 91 22 51 47

contact@freeforma.fr

Bureau administratif : 375 rue Paradis,
13008 Marseille

SIREN : 849469325

Numéro d'enregistrement DREETS : 93131785413

Ce numéro ne vaut pas agrément.